

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PDME)

CATALOGUE DE
FICHES ACTION

AVRIL 2023



VERS UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE



ACCESSIBILITÉ

Étude de l'accessibilité du site et de la localisation des collaborateurs



ENQUÊTE

Conception d'une enquête mobilité

Diffusion puis analyse des résultats de l'enquête



PLAN D'ACTION

Élaboration d'un plan d'action

Échanges avec les groupes de travail interne



SUIVI

Déploiement du plan d'action et suivi annuel des indicateurs

Le conseil mobipro

vous accompagne dans les différentes étapes de votre démarche de PDME.

Une fois les différentes parties prenantes du projet mobilisées, les quatre grandes étapes d'un PDME sont :

- Analyse de l'accessibilité du site étudié
- Analyse des pratiques de mobilité des collaborateurs
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action
- Suivi des indicateurs du plan d'action

● Le Conseil Mobipro

● Votre entreprise



FICHES ACTION PDME

Dans le cadre de votre démarche de Plan de Mobilité Employeur, le Conseil Mobipro met à votre disposition ci-après un ensemble de fiches actions dont vous pourrez vous inspirer librement afin de compléter votre PDME. Cette liste n'est pas exhaustive, et sera complétée au fur et à mesure des évolutions dans le domaine (réglementaires, techniques, etc.).

Le plan d'action est issu de plusieurs éléments clés présentés ci-contre. Il intègre des éléments de **contexte**, les **pratiques de mobilité**, les suggestions et besoins du personnel à la lumière de l'expertise du conseil mobipro et de **l'appréciation du comité de pilotage** du projet ou du **référent mobilité**.



- Promouvoir l'usage d'application d'itinéraires vélo
- Organiser un challenge mobilité
- Distribuer des kits vélos aux cyclistes dès leur arrivée
- Mettre à disposition des vélos en libre-service pour les déplacements professionnels
- Organiser un atelier de remise en selle
- Organiser un atelier d'entretien et réparation vélo
- Installer des stationnements sécurisés pour vélo avec recharge
- Organiser un coaching individuel en mobilité
- Créer un groupe de marcheurs/ cyclistes
- Mettre en place une navette entre le site et le pôle d'échange multimodal
- Communiquer sur les parkings relais
- Formaliser une communication autour des alternatives à la voiture
- Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Organiser une formation à l'éco-conduite
- S'engager pour la sécurité routière des collaborateurs
- Intégrer des véhicules hybrides rechargeables/ électriques dans la flotte de véhicules
- Structurer la pratique du covoiturage
- Installer des places de parkings dédiées au covoiturage
- Réduire les trajets domicile-travail et les trajets professionnels
- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de la mobilité
- Diffuser le kit mobilité aux collaborateurs
- Mettre en place le Forfait Mobilité Durable (FMD)

PROMOUVOIR L'USAGE D'APPLICATION D'ITINÉRAIRES VÉLO



LES OBJECTIFS

Les applications de navigation dédiées au vélo sont des outils efficaces pour améliorer le confort et la sécurité de vos collaborateurs dans leur pratique du vélo. Plusieurs applications permettent de :

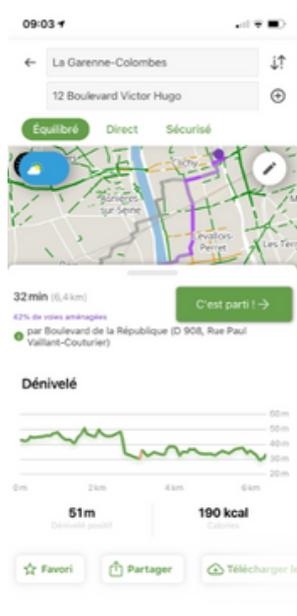
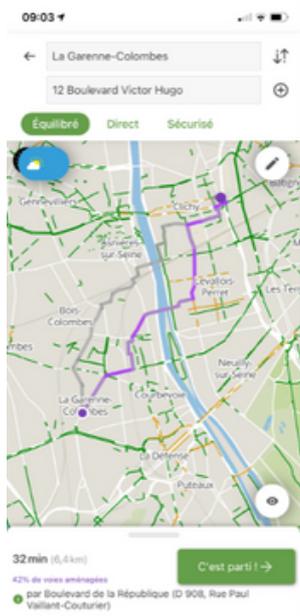
- Planifier des trajets (départ et arrivée) sur le territoire Métropolitain
- Choisir des itinéraires selon ses préférences (le plus direct, le plus sécurisé, etc.)
- Obtenir un profil altimétrique du trajet : dénivelé de l'itinéraire
- Renseigner soi-même les nouvelles infrastructures présentes sur le territoire
- Au total, ce sont plus de 40 000 km de voies cyclables qui ont été renseignés sur différentes applications par les collectivités et utilisateurs à l'échelle métropolitaine et nationale sur l'application Géovélo

LA MÉTHODE

Une communication pour inciter à l'usage de cette application pourrait être réalisée lors de la semaine de la mobilité en septembre et/ou être intégrée dans votre charte de mobilité.

Conseil : l'usage d'un support de téléphone est fortement recommandé.

EXEMPLES D'APPLICATIONS



PILOTAGE

Porteur(s) : à définir

Echéance : en continu

Difficulté : facile

Coût financier : €*

*€ : < 500 €

€€ : Entre 500 € et 2 000 €

€€€ : > 2 000 €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- + de 15 jours
- 5 à 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de collaborateurs ayant téléchargé une application de calcul d'itinéraires

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale du vélo par rapport à l'année précédente

ORGANISER UN CHALLENGE MOBILITÉ



LES OBJECTIFS

- Impliquer en interne les salariés de manière ludique à des défis de mobilité active. Par exemple : proposer d'atteindre une distance prédéfinie en modes actifs sur leur trajet quotidien.
- Seuls ou en équipe, pendant une période donnée : « le mois du vélo », le « défi marche », la « journée sans voiture » sont autant de défis auxquels vos collaborateurs seront incités à participer.

LES OUTILS DE LA MÉTROPOLE

- « Changez de Mood de Transport » : le challenge « Changez de Mood » est mis en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour notamment encourager la pratique du vélo et de la marche lors des déplacements domicile-travail
- La journée sans voiture
- La Semaine européenne de la mobilité

LES ÉTAPES À SUIVRE

Le Conseil Mobipro peut vous accompagner dans le lancement du challenge en créant un site web dédié et en vous envoyant un kit de communication (affiches et mail). A la fin du l'opération, vous aurez un bilan du challenge et des économies de CO2 faites grâce à vos collaborateurs

- Se rapprocher du Conseil Mobipro
- Définir les modalités d'organisation du challenge : intersites ou interservices, le support de suivi, sa durée, son coût total, la récompense, etc.
- Formaliser une communication : *lors du lancement du challenge, durant le challenge, pour la clôture et la remise de la récompense.*

NB : la mise en place d'un outil informatique est nécessaire pour remonter facilement l'information. Il doit intégrer au minimum : le type de transport, le nombre de kilomètres parcourus, la quantité de CO2 économisée par rapport à l'utilisation d'une voiture pour le même trajet, voire même le classement de son équipe par rapport aux autres.

Aussi, les événements de promotion du vélo sont également l'occasion de communiquer sur la mise en place du FMD et les aides à l'achat d'un vélo, VAE ou vélo cargo proposées par l'État.

PILOTAGE

Porteur(s) : à définir

Partenaire(s) : service communication / IT

Echéance : court terme

Difficulté : moyenne

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- + de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Statistiques de l'utilisation de l'outil

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale des modes actifs par rapport à l'année précédente

OFFRIR DES KITS VÉLOS AUX SALARIÉS CYCLISTES DÈS LEUR INTÉGRATION



LES OBJECTIFS

Pour inciter vos collaborateurs à utiliser davantage le vélo pour leurs déplacements domicile-travail, il est recommandé de leur fournir un kit d'arrivée dans l'entreprise comprenant quelques goodies (housse imperméable pour la selle, gourde écoresponsable, bandes réfléchissantes, mini kit de réparation, etc.). Les kits peuvent également contenir de la documentation au sujet du tourisme à vélo ou encore sur la localisation des magasins de réparation de vélo les plus proches.

Vous pouvez également leur partager les bonnes pratiques (voir page suivante), afin que les collaborateurs soient en sécurité sur leur trajet domicile-travail.

LES GAINS ATTENDUS

- Récompenser les salariés cyclistes
- Sensibiliser les cyclistes à la sécurité routière et à l'importance de bien entretenir son vélo
- Limiter les risques d'accident de la circulation

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Faire un état des lieux des éléments pouvant constituer le kit vélo
- Contacter les différents prestataires
- Définir les modalités de distribution du kit
- Intégrer le kit vélo dans le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants
- Pour aller plus loin :



©sécurité-routière.gouv

PILOTAGE

Porteur(s) : DRH / achats / chargé.e de mission mobilité

Echéance : en continu

Difficulté : facile

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- + de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de kits vélos distribués

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale des modes actifs par rapport à l'année précédente

METTRE À DISPOSITION DES VAE EN LIBRE-SERVICE POUR LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS



LES OBJECTIFS

- Mettre à disposition des collaborateurs des vélos pliables de services leur permettrait de réaliser la jonction du "dernier kilomètre" entre une gare et votre site
- Utiliser ces vélos pour les déplacements sur votre site
- Utiliser ces vélos pour les déplacements professionnels

Le vélo pliable est une option intéressante pour sa compacité, sa simplicité d'usage et son électrification possible.

LES OUTILS DE LA MÉTROPOLE

- Deux options sont possibles concernant l'acquisition de ces vélos :
- Un achat en propre auprès d'un revendeur
- Une location en longue durée auprès d'un prestataire (voir encadré ci-dessous) avec différentes prestations.

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Identifier les trajets où le VAE pliable pourrait être utilisé (commune de votre site et « dernier kilomètre » en transports en commun)
- Quantifier le besoin en VAE pour les déplacements professionnels
- Quantifier le nombre de vélos et le type de vélo à déployer
- Sélectionner un prestataire ou un revendeur de vélo
- Communiquer sur la mise en place de ces vélos
- Former les collaborateurs à l'usage de ces vélos

LES EXEMPLES DE PRESTATAIRES



PILOTAGE

Porteur(s) : A définir

Partenaires : Chargé.e de mission mobilité, Achats

Échéance : Moyen terme

Difficulté : Moyenne

Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de vélos de service mis à disposition des collaborateurs

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale du vélo dans les déplacements professionnels d'une année à l'autre

Emissions de CO2 des déplacements

ORGANISER UN ATELIER DE REMISE EN SELLE



LE CONTEXTE

Depuis l'essor du vélo comme mode de déplacement domicile/travail, certaines personnes disent prêts à se rendre sur le lieu de travail en vélo.

Afin de les motiver, il serait pertinent d'organiser des ateliers de remise en selle. Ceux-ci contribueraient donc à :

- Limiter les risques d'accidents
- Faire gagner en confiance les collaborateurs
- Créer une communauté de vélotafeurs en interne

LES OBJECTIFS

- Familiariser les collaborateurs à la pratique du vélo en ville.
- Les former à la circulation et au code de la route à vélo
- Accroître le confort et l'aisance des collaborateurs à vélo
- Réduire le risque d'accidents de la route
- Augmenter la part modale vélo de l'entreprise

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Identifier un groupe de collaborateurs à former via un sondage/ une enquête sur les collaborateurs étant prêts à se déplacer en vélo
- Choisir et entre en contact avec un partenaire pour la formation
- Organiser la formation avec le prestataire
- Communiquer sur le jour et l'heure de l'atelier
- Formaliser un guide sécurité routière et le communiquer aux collaborateurs

PILOTAGE

Porteur(s) : A définir

Partenaires : Chargé.e de mission mobilité, Achats

Échéance : Court terme

Difficulté : Faible

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

LES EXEMPLES DE PRESTATAIRES



**Recyclerie
SPORTIVE**

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de collaborateurs participant aux ateliers

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale du vélo dans les déplacements professionnels d'une année à l'autre

Emissions de CO2 des déplacements

ORGANISER UN ATELIER D'ENTRETIEN ET RÉPARATION VÉLO



LE CONTEXTE

Les modes actifs tels que le vélo ou les trottinettes électriques sont soumis à de nombreuses contraintes physiques lors des déplacements pouvant engendrer de l'usure, de la casse, de l'encrassement ou des crevaisons. Ces aléas peuvent représenter un risque d'accident, une perte de temps ou une dégradation de l'expérience du déplacement. Il est donc recommandé d'inciter les collaborateurs à entretenir leur moyen de transport.

LES OBJECTIFS

- Permettre à vos collaborateurs d'être plus autonomes à vélo
- Réduire le risque d'accident liés au manque d'entretien
- Augmenter la durabilité des vélos de chaque collaborateur

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Identifier un groupe de collaborateurs intéressés par une session de formation
- Identifier et contacter un partenaire pour la formation
- Communiquer aux participants la date retenue
- à l'issue de l'atelier, formaliser un guide réparation et entretien vélo et le transmettre aux collaborateurs (e-mailing ou affichage)

LES EXEMPLES DE PRESTATAIRES



PILOTAGE

Porteur(s) : A définir

Partenaires : Chargé.e de mission mobilité, Achats

Échéance : Court terme

Difficulté : Faible

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de vélos de service mis à disposition des collaborateurs

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale du vélo dans les déplacements professionnels d'une année à l'autre

Emissions de CO2 des déplacements

INSTALLER DES STATIONNEMENTS SÉCURISÉS POUR VÉLO AVEC RECHARGE



LE CONTEXTE

Dans le cadre du plan vélo, la Métropole Aix Marseille Provence envisage la mise en place de 3 600 places de stationnement vélo et de consignes individuelles à destination des cyclistes dans certains pôles d'échange. Ces actions incitent donc à l'utilisation du vélo à l'échelle de la Métropole.

Des actions similaires peuvent inciter les collaborateurs à l'usage du vélo si elles sont appliquées à votre entreprise.

LES OBJECTIFS

- Réduire les risques de vols
- Permettre aux collaborateurs de se stationner en sécurité à proximité du site
- Inciter plus de collaborateurs à l'achat d'un vélo à assistance électrique

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Estimer le besoin de stationnement auprès de vos collaborateurs
- Faire un benchmark des prestataires spécialisés
- Commander l'équipement nécessaire à installer et/ou faire appel à un prestataire pour l'installation
- Communiquer auprès des collaborateurs avec un guide d'utilisation des stationnements
- Mettre à disposition une carte stationnements vélo à proximité du site si la demande de stationnement de l'entreprise va au delà de la capacité de ces équipements.

LES EXEMPLES DE PRESTATAIRES



PILOTAGE

Porteur(s) : A définir

Partenaires : Chargé.e de mission mobilité, Achats

Échéance : Court terme

Difficulté : Faible

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de stationnement vélo dans le parking de l'entreprise

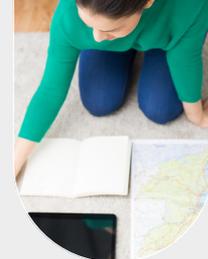
INDICATEURS D'IMPACT

Nombre de places de stationnement vélo occupées

Evolution de la part modale du vélo dans les déplacements professionnels d'une année à l'autre

Emissions de CO2 des déplacements

ORGANISER UN COACHING INDIVIDUEL EN MOBILITÉ



LE CONTEXTE

Dans le cadre du plan vélo, la Métropole Aix Marseille Provence envisage la mise en place de 3 600 places de stationnement vélo et de consignes individuelles à destination des cyclistes dans certains pôles d'échange. Ces actions incitent donc à l'utilisation du vélo à l'échelle de la Métropole.

Des actions similaires peuvent inciter les collaborateurs à l'usage du vélo si elles sont appliquées à votre entreprise.

LES OBJECTIFS

- Permettre aux collaborateurs d'optimiser leurs déplacements
- Faciliter la mobilité domicile - travail des collaborateurs
- Promouvoir l'offre en transports en commun, les déplacements à vélo
- Mettre en avant les actions de l'entreprise en termes de mobilité durable

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Identifier les collaborateurs souhaitant être effectuer un coaching individualisé par sondage ou par volontariat
- Déterminer une date et un créneau horaire pour le coaching et le communiquer au conseil mobipro
- Dès confirmation de l'atelier, programmer un ordre de passage pour chaque collaborateur, formaliser un tableau et le communiquer à chaque collaborateur concerné

PILOTAGE

Porteur(s) : A définir

Partenaires : Chargé.e de mission mobilité, Achats

Échéance : Court terme

Difficulté : Faible

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

LES EXEMPLES DE PRESTATAIRES

le conseil
mobipro

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de collaborateur inscrit à l'atelier coaching

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution des parts modales dans les déplacements professionnels d'une année à l'autre

Emissions de CO2 des déplacements

ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS CONVIVIAUX PAR COMMUNAUTÉS D'USAGERS : MARCHEURS & CYCLISTES



LES OBJECTIFS

Créer un groupe de marcheurs et de cyclistes et organiser des balades permet de découvrir les alentours de l'entreprise lors de la pause méridienne tout en encourageant la pratique de la marche. La mise en place d'un système d'échange (conversation Teams, WhatsApp, etc.) permettra de partager des bons plans, des conseils sur les trajets ou encore sur les équipements. Cet outil de communication peut être animé par le ou la Chargé.e de mission mobilité.

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Définir les itinéraires
- Définir les modalités d'inscription
- Lancer une campagne de communication auprès des collaborateurs

LES EXEMPLES D'ÉVÈNEMENTS

- Organisation d'un événement convivial autour du vélo et de la marche
- Sensibilisation des collaborateurs aux bienfaits du vélo et de la marche sur la santé
- Sensibilisation des collaborateurs à la richesse culturelle du territoire
- Enquête mobilité : s'adresser aux collaborateurs qui envisageraient de changer de mode de transport et opter pour le vélo

BONNES PRATIQUES

La création d'un groupe de marcheurs et/ou de cyclistes peut se faire lors de la semaine de la mobilité ou lors d'une journée dédiée à la mobilité.

Pour le choix des itinéraires, vous pouvez vous rapprocher d'associations sportives et environnementales de la Région.

En effet, les événements conviviaux peuvent aussi avoir comme objectif de faire découvrir le territoire voire de sensibiliser les collaborateurs à la biodiversité.

PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé de mission mobilité et Directions de la culture, du sport et du tourisme
Partenaires : DRH, Communication
Échéance : Moyen terme
Difficulté : Moyenne
Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Pus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de collaborateurs inscrits
Nombre de sorties organisées

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale des modes actifs par rapport à l'année précédente

FINANCER UNE NAVETTE DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL LE PLUS PROCHE VERS LE SITE



LES OBJECTIFS

L'absence de liaison entre le pôle d'échange multimodal le plus proche de votre site et votre site peut représenter un réel frein à l'usage des transports en commun pour vos collaborateurs. Il est possible de mettre en place une navette inter-entreprises qui desservirait le pôle d'échange multimodal le plus proche et les différentes entreprises de votre secteur géographique.

LES GAINS ATTENDUS

- Réduction de la saturation sur votre parking
- Décarbonation des trajets Domicile-Travail grâce à l'usage des transports en commun et de la navette
- Renforcer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance
- Réduction des coûts de transports de vos collaborateurs par rapport à la voiture individuelle

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Quantifier le besoin en interne : nombre d'usagers potentiels de la ligne via la diffusion d'une enquête
- Rapprochement avec les entreprises de la zone industrielle et concertation
- Conception d'un cahier des charges (horaires et budget)
- Identification de prestataires et benchmarks/ étude de devis d'opération d'une ligne de navette
- Expérimentation d'une navette sur une courte durée (2 à 3 mois) pour consolider la pertinence de l'initiative
- Déploiement à long terme

PILOTAGE

Porteur(s) : A définir

Partenaires : Chargé de mission mobilité, Achats

Échéance : Long terme

Difficulté : Élevée

Coût financier : €€€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Pus de 15 jours
- variable

LE PARTENAIRE POUVANT VOUS ACCOMPAGNER



INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de liaisons journalières réalisées par la future navette

INDICATEURS D'IMPACT

Nombre de collaborateurs utilisant la navette

Evolution des parts modales de la voiture par rapport à l'année précédente

COMMUNIQUER SUR LES PARKINGS RELAIS



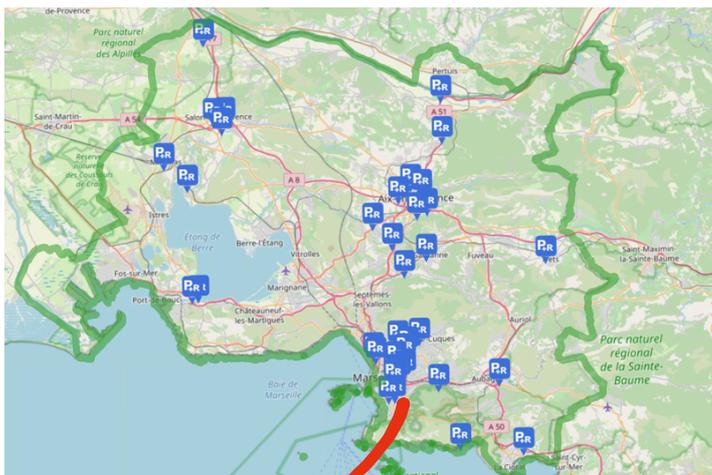
LES OBJECTIFS

Les parkings relais permettent de réduire l'usage de la voiture en déposant le véhicules à l'entrée de la ville sur un parking dédié. Les transports en commun ou modes actifs (vélo, trottinette, marche à pied) vont pouvoir ensuite être utilisés pour rejoindre les centres urbains.

LES GAINS ATTENDUS

- Ces parkings relais sont gratuits pour les détenteurs d'un Pass Intégral ou Pass Métropole
- Diminution des besoins en stationnement pour l'entreprise
- Diminution des gaz à effet de serre et des particules fines liés à l'usage de la voiture

Carte des parkings relais de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Depuis le 1er septembre 2022, les véhicules « Crit'Air 5 » ou non classés sont interdits d'accès au périmètre du centre de Marseille.

LES RESSOURCES

lepilote.com

PILOTAGE

Porteur(s) : Service communication

Partenaires : Chargé.e de mission mobilité, Achats

Échéance : Long terme

Difficulté : Facile

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de supports de communication réalisés

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale des transports en commun par rapport à l'année précédente

FORMALISER UNE COMMUNICATION AUTOUR DES ALTERNATIVES À LA VOITURE



LES OBJECTIFS

- Favoriser la diversité des modes de transport
- Aider vos salariés, communiquer sur les aides à l'achat d'un véhicule « propre »
- Informer sur l'usage des différents modes, sur les applications de covoiturage quotidien ou les parkings relais

LES RESSOURCES



- Parcs Relais : la Métropole Aix-Marseille-Provence offre le stationnement en Parcs Relais aux abonnés ayant le Pass Intégral ou le Pass Métropole, 34 parcs relais sont accessibles dans la Métropole.
- Covoiturage : pour diminuer l'empreinte carbone des trajets domicile-travail des salariés, il est essentiel de choisir une plateforme de covoiturage et la promouvoir au sein de ses équipes afin d'y concentrer les flux. Il faut également présenter les avantages écologiques et financiers du covoiturage.
- La Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) : à partir du 1er septembre 2022, les véhicules « Crit'Air 5 » ou non classés sont interdits d'accès au périmètre du centre de Marseille. Cela représente 2% des véhicules particuliers, 4,4% des poids lourds et 1% des véhicules utilitaires.

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Analyse des aides et plateformes existantes à récupérer par l'équipe en charge de la communication interne
- Formalisation et transmission d'une communication dédiée sur l'Intranet

EXEMPLES DE PLATEFORMES



PILOTAGE

Porteur(s) : Service communication

Partenaires : A définir

Échéance : Court-terme

Difficulté : Facile

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de clic sur la page intranet dédiée

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale de la voiture thermique individuelle par rapport à l'année précédente

INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES



LES OBJECTIFS

- Permettre la conversion d'une partie du parc automobile à l'électrique
- Mettre à disposition des salariés des infrastructures adaptées, en particulier des bornes de recharge. Ces bornes peuvent être à recharge rapide (20 min) ou semi rapide (environ 1h).

En entreprise, la gestion de créneaux de recharge de ces places est primordiale pour une bonne utilisation des bornes. Les salariés intéressés pourront se faire connaître pour obtenir une carte déverrouillant l'accès. Il pourra également leur être demandé de signer une charte (ne pas occuper une place réservée sans recharger, utiliser un disque fourni pour indiquer l'heure de fin de charge et un numéro de téléphone en cas de besoin et privilégier la plus faible puissance quand elle peut suffire par exemple). L'enquête mobilité pourra être conçue de façon à connaître le nombre de collaborateurs intéressés par l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Présentation du projet et validation d'un budget
- Benchmark des prestataires externes
- Formalisation des installations à faire
- Budgétisation : Variable en fonction du lieu d'installation, de la puissance souhaitée et du mode de gestion de la borne (entre 800 et 1500€ pour une wallbox)
- Réunion rassemblant les parties prenantes : présentation et validation d'un plan de déploiement
- Lancement des travaux et balisage des places en question
- Communication auprès des salariés

CADRE JURIDIQUE ET PARTENAIRES

La **loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019** : rend obligatoire le pré-équipement en infrastructure de recharge 20 % des places dans les parkings de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés à compter de mars 2021 et l'installation d'un point de recharge par tranche de 20 places pour les parkings existants d'ici 2025.

[\(Pour plus d'informations\)](#)

Le Programme CEE Advenir : permet une aide financière à l'installation de points de recharge pour toute entreprise qui souhaite en installer un ou plusieurs, à destination de sa flotte ou de celle de ses salariés. Actuellement fixée à 30% et plafonnée à hauteur de 960 € HT par point de recharge, cette aide diminuera à 20% avec un plafond de 600 € à partir du 1er avril 2022.

[\(En savoir plus sur le Programme CEE Advenir\)](#)

PILOTAGE

Porteur(s) : Services techniques et généraux

Partenaires : A définir

Échéance : Long-terme

Difficulté : Moyenne

Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de bornes installées
Taux d'utilisation des bornes

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale des véhicules propres rechargeables par rapport à l'année précédente

FORMER À L'ÉCO-CONDUITE



LES OBJECTIFS

- Optimiser sa conduite grâce à l'éco-conduite
- Conduire de manière plus souple
- Adapter la vitesse de son véhicule
- Cette pratique permet de réduire le coût d'usage du véhicule (carburant, usage des pièces) ainsi que pollution associée.

LES GAINS ATTENDUS

Modérer son allure permet de réduire le nombre d'accidents sur les routes de 10 à 15 % ;
Réduire sa vitesse permet également de consommer moins de carburant et de rejeter moins de CO2. 10 km/h en moins correspondent à 3 à 5 L de carburant économisés et une réduction de 12,5 % de vos rejets de CO2 sur 500 km ;
Réduire votre usage de la climatisation vous permet de réduire vos rejets de CO2 de 15 % sur 100 km. Cette bonne habitude correspond aussi à une économie de carburant de 10 % sur route et 25 % en ville.
Il est possible d'envisager un challenge de score d'éco-conduite.

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Définir la formation souhaitée
- Définir la population bénéficiant de la formation
- Communiquer sur la tenue de la formation et ses avantages
- Déployer un outil d'évaluation de la conduite en temps réel
- Suivre la consommation des véhicules de la société

EXEMPLES DE PLATEFORMES



organisme de formation



organisme de formation



application smartphone
d'évaluation de la conduite

PILOTAGE

Porteur(s) : QET

Partenaires : A définir

Échéance : Long terme

Difficulté : Moyenne

Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Pus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de téléchargements de l'application dédiée à l'éco-conduite
Nombre de formations reçues pour l'éco-conduite

INDICATEURS D'IMPACT

Litres de carburant consommés par les véhicules de la société

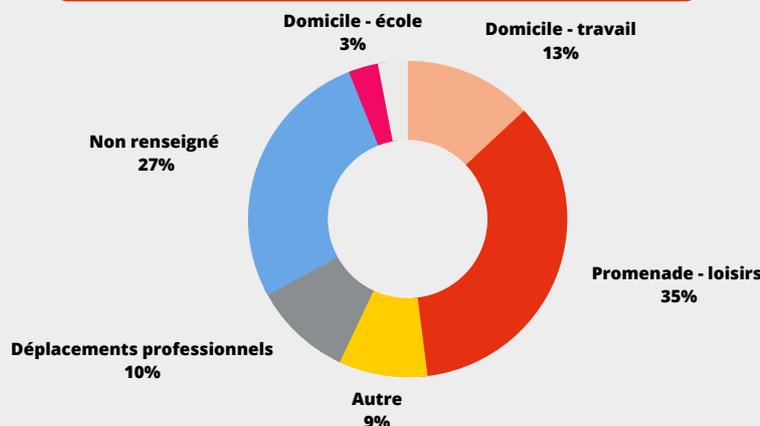
S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ DE SES COLLABORATEURS SUR LA ROUTE

LE CONTEXTE

Les accidents de la route sont, de loin, la première cause de mortalité dans le cadre professionnel, avec plus de la moitié des décès imputés au travail. Le risque routier génère des coûts directs et indirects aux entreprises (frais de cotisation AT/MP, temps de travail perdu, frais administratifs, retombées psychologique sur les collègues, etc.) **23% des accidents ayant eu lieu dans le périmètre de la Métropole se sont produits lors d'un trajet domicile - travail ou d'un déplacement professionnel.**

Ainsi, placer la prévention du risque routier professionnel comme une priorité nécessite d'engager une vraie réflexion au sein des entreprises, de questionner les modes d'organisation, de mieux planifier les déplacements, de former l'ensemble des collaborateurs à ces sujets.

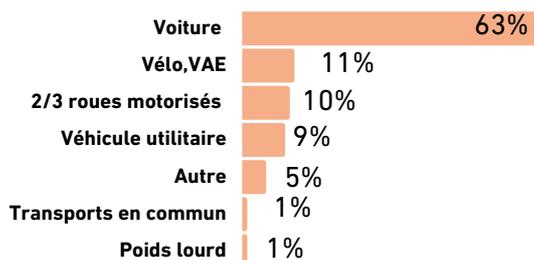
PART D'ACCIDENTS SELON LA RAISON DU DÉPLACEMENT (MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE) [N=1 257]



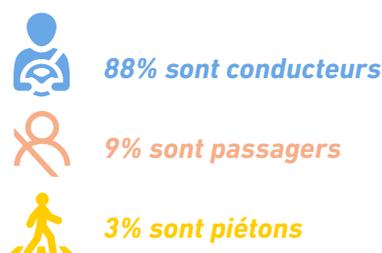
LES CHIFFRES DES ACCIDENTS SUR LE TERRITOIRE [N=278]

Données établies pour l'année 2021 prenant uniquement en compte les trajets domicile travail et déplacements professionnels pour le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

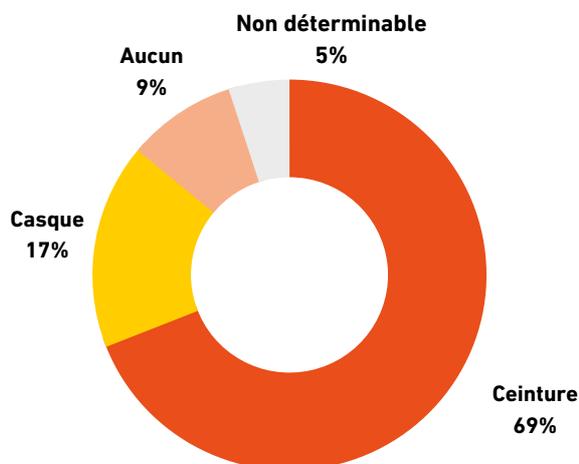
PART DES ACCIDENTS SELON LE MODE DE DÉPLACEMENT



PROFIL ET ETAT DES USAGERS ET DES VICTIMES

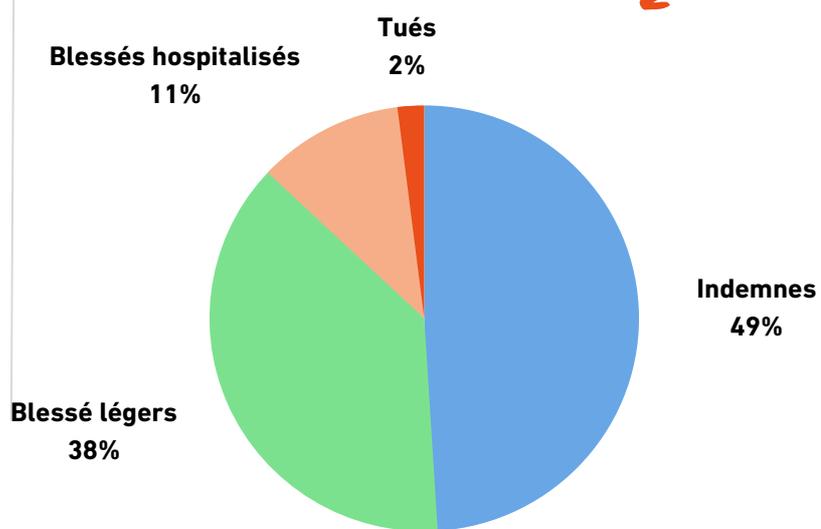


PORT DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ



9% des victimes n'étaient équipés d'aucun équipement de sécurité, et le casque et la ceinture ne sont pas portés par tous les usagers.

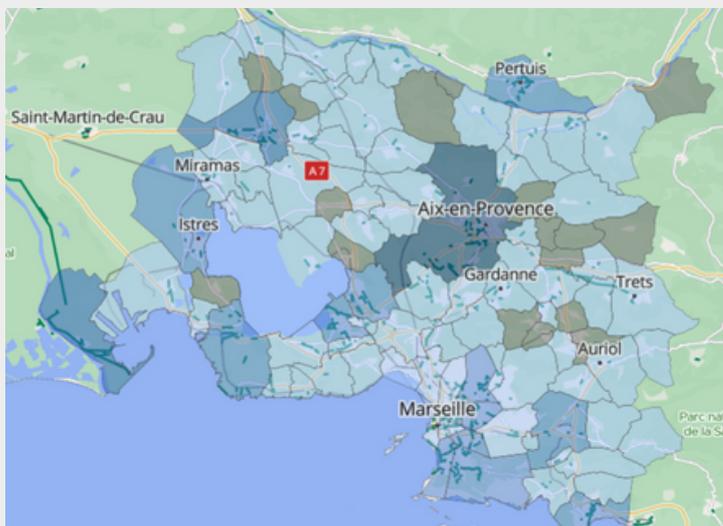
Il est donc important de communiquer et de sensibiliser les collaborateurs au port des équipements de sécurité.



Même si 49% des victimes ressortent indemnes et 38% sont "blessés légers", nous comptons 11% d'hospitalisations et 2% de décès.

S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ DE SES COLLABORATEURS SUR LA ROUTE

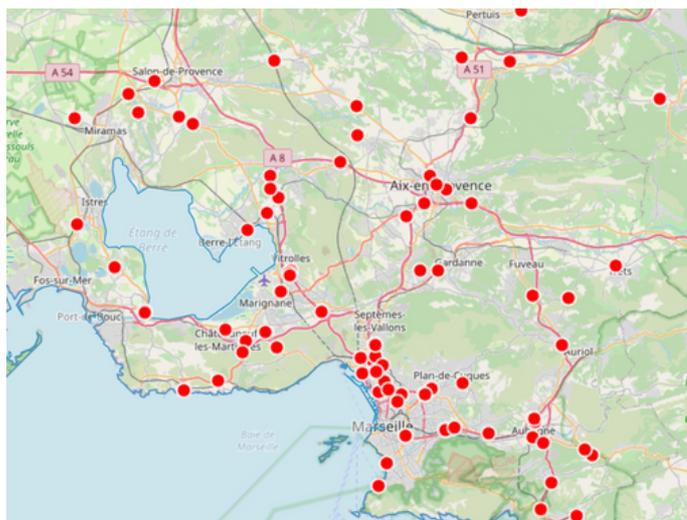
AMENAGEMENTS CYCLABLES À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE -
JUILLET 2023



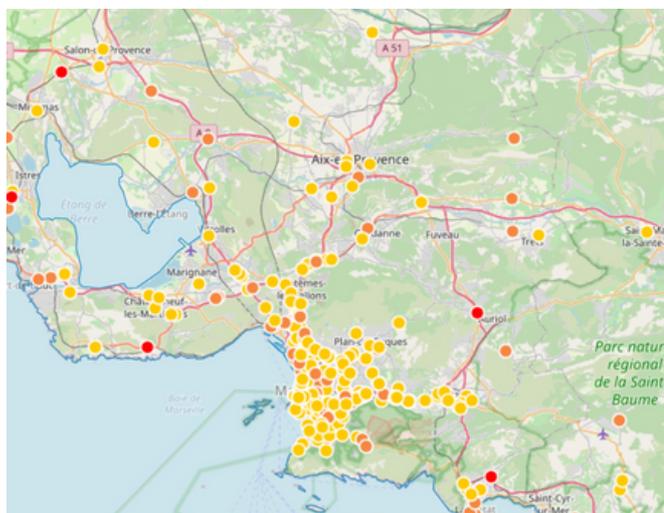
Pistes cyclables 408 km (+4 km)	Voies vertes 178 km (+4 km)
Bandes cyclables 278 km (+1 km)	Double-sens cyclables 79 km
Voies de bus partagées 19 km	Aménagements mixtes 56 km (+4 km)

Le nombre d'aménagements cyclables est en hausse, ce qui permet d'augmenter la sécurité pour les cyclistes

CARTOGRAPHIE DES ACCIDENTS SUR LE TERRITOIRE



- points rouges : accident mortel au cours de l'année 2020
- points jaunes : accidents légers
- point oranges : accidents graves non mortels



CADRE JURIDIQUE

Le « risque trajet » et le « risque mission » sont reconnus comme des accidents du travail.

La prise en compte du risque routier encouru par les employés en mission est essentielle dans le contexte des risques professionnels. Conformément à l'article L.4121-3 du Code du travail, il est nécessaire de l'évaluer et de transcrire les résultats dans un document unique d'évaluation des risques, en application de l'article R.4121-1 du même code. Afin d'établir un inventaire le plus exhaustif possible, il est primordial de sensibiliser, d'associer et d'impliquer tous les employés exposés. Le processus peut être résumé en plusieurs étapes :

- **Dresser un état des lieux des déplacements routiers** en prenant en compte les conditions réelles de conduite, telles que la durée des déplacements, les horaires de travail, les types et caractéristiques des véhicules, l'état du trafic, les conditions météorologiques, etc.
- **Analyser les déplacements** en examinant la planification et l'organisation, identifier les employés exposés, examiner les raisons et caractéristiques des missions, les accidents matériels et corporels survenus au cours des dernières années, ainsi que les coûts directs ou indirects associés.
- **Définir un plan d'actions** spécifique à l'entreprise en se basant sur les bonnes pratiques générales de prévention.

S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ DE SES COLLABORATEURS SUR LA ROUTE



DÉCLINAISONS POSSIBLE DU PLAN D'ACTION

RÉDUIRE L'EXPOSITION ET ORGANISER LES DÉPLACEMENTS :

- Poser la question de la nécessité des déplacements
- Privilégier les solutions alternatives telles que la visioconférence, internet, le mailing, etc. ;
- Choisir ou favoriser le mode de déplacement le plus sûr (transports en commun ou train) ;
- Respecter le code de la route et encourager les temps de pause pour les déplacements longue distance

SENSIBILISER ET FORMER LES COLLABORATEURS :

- Former les collaborateurs à la conduite selon les modes utilisés ;
- Dispenser des formations aux premiers secours permettant de limiter les conséquences des accidents ;
- Faire un bilan des compétences des salariés amenés à conduire / se déplacer, notamment pour les véhicules lourds et utilitaires

UTILISER DES VÉHICULES APPROPRIÉS :

- Equiper systématiquement les véhicules à usages professionnels (Airbag, ABS, climatisation,...)
- Assurer une bonne maintenance de l'état des véhicules et encourager/faciliter le signalement des dysfonctionnements

INSTAURER UN PROTOCOLE DE COMMUNICATION :

- Mettre en place des règles de gestion des moyens de communication mobile et un protocole pour communiquer sans danger
- Communiquer et sensibiliser au sujet de la sécurité routière dès l'arrivée des collaborateurs.

AIDES FINANCIÈRES POUVANT VOUS AIDER

La ristourne « **CARSAT** » dite ristourne « **trajet** » consiste en une minoration des taux de cotisations d'accidents de trajet pour les employeurs qui accomplissent un effort soutenu de prévention dans leur établissement et qui prennent des mesures susceptibles de diminuer la fréquence et la gravité des accidents du trajet de leurs collaborateurs.

Tous les établissements, quel que soit leur mode de tarification, peuvent prétendre à l'obtention de cette ristourne. Dans le même esprit, la ristourne « **travail** » consiste en une minoration du taux de cotisation associée aux accidents du travail.

Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution de cette ristourne, le montant de l'aide et les informations pratiques : [ici](#).

Une réduction d'impôt est fixée à un montant maximum de 25% des dépenses, pour les organisations soumises à l'impôt sur les sociétés. Les dépenses couvertes sont la location, l'acquisition de vélos, l'entretien et les frais d'assurance.

Pour aller plus loin :

Décret n°2016-179 du 22 février 2016 relatif aux modalités d'application de la réduction d'impôt pour la mise à disposition d'une flotte de vélos.

PILOTAGE

Porteur(s) : A définir

Échéance : Long terme

Difficulté : Moyenne

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de collaborateurs sensibilisés à la sécurité routière

INDICATEURS D'IMPACT

Nombres d'accidents de la route recensés au sein de l'entreprise

Nombre de jours d'arrêt de travail pris au total par les collaborateurs

INTÉGRER DANS LA FLOTTE DES VÉHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES/ÉLECTRIQUES ET RECOURIR À L'AUTOPARTAGE



LES OBJECTIFS

La voiture représente près de 46 tonnes de CO2 annuelles pour les déplacements professionnels. Si l'entreprise possède une flotte de véhicules thermique permettant aux collaborateurs d'effectuer des déplacements professionnels, vous pouvez diminuer ses émissions de CO2 liées à son immobilisation et à son usage. Les véhicules thermiques peuvent généralement être optimisés tant par leur taille et poids que par leur motorisation et puissance.

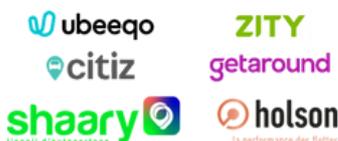
LES RESSOURCES

- Des véhicules hybrides rechargeables pour les déplacements longue distance.
- Des véhicules électriques pour les déplacements de plus courte distance (régionaux et ponctuellement nationaux)
- Le recours à l'autopartage pour optimiser la flotte de l'entreprise (l'autopartage allège les émissions de CO2 et le coût lié à l'immobilisation des véhicules et au parking)

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

- Identifier les besoins en matière de déplacements professionnels (courte, moyenne ou longue distance)
- Identifier les usages de chaque véhicule
- Calculer le TCO (Total cost of ownership) de la flotte
- Identifier le potentiel d'électrification de la flotte (réseau de recharge de la région)
- Identifier le potentiel usage de l'autopartage

SOLUTIONS D'AUTOPARTAGE



PILOTAGE

Porteur(s) : QET
Partenaires : A définir
Échéance : Moyen terme
Difficulté : Moyenne
Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de véhicules à faibles émissions au sein de la flotte de l'entreprise

INDICATEURS D'IMPACT

Emissions de CO2 des déplacements professionnels
Emissions de CO2 de la flotte

COVOITURAGE : STRUCTURER LA PRATIQUE



LES OBJECTIFS

Pour réduire l'impact de la pratique automobile, il est possible de structurer la pratique du covoiturage à travers diverses incitations. L'usage de la voiture représente la principale source d'émissions de CO2 des déplacements. Pour remédier à cela, il est possible de :

- Communiquer la carte de répartition des lieux d'habitation des collaborateurs présente dans l'étude Feuille de route réalisée par le conseil mobipro, permettant aux collaborateurs de prendre conscience des collègues résidant à proximité de chez eux.
- Communiquer sur l'usage d'une application dédiée au covoiturage Domicile-Travail permettant de simplifier cette pratique et de covoiturer avec des entreprises implantées dans la même zone géographique.
- Installer des places de covoiturage dans le parking de l'entreprise pour faciliter la pratique, reconnaître davantage ses utilisateurs et ainsi inciter à la pratique.
- Ouvrir le Forfait Mobilités Durables (FMD) à la pratique du covoiturage lorsque l'usage des transports en commun n'est pas possible.

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

- **Vérifier** auprès de votre zone d'activité si les entreprises de proximité pratiquent le covoiturage pour mutualiser avec elles
- **Créer** un groupe Teams dédié au covoiturage pour faciliter les interactions
- **Communiquer** sur une solution de covoiturage choisie via la charte de la mobilité et les différents canaux possible
- **Expérimenter** l'installation de 2 à 3 places de stationnement réservée au covoiturage et conclure du nombre de places à installer

CIBLES

- Collaborateurs automobilistes
- Collaborateurs usagers des transports en commun utilisant occasionnellement la voiture (lors des grèves par exemple)

PILOTAGE

Porteur(s) : DRH/CSE

Partenaires : A définir

Échéance : Court terme

Difficulté : Facile

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Pus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de collaborateurs pratiquant le covoiturage

Nombre de places de parking dédiées utilisées

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la pratique du covoiturage dans les déplacements professionnels

COVOITURAGE : CRÉER DES PLACES DE PARKING DÉDIÉES



LES OBJECTIFS

- Inciter les collaborateurs à covoiturer
- Mettre à disposition des places de stationnement réservées aux covoitureurs
- Éviter la saturation du parking de l'entreprise

LES GAINS ATTENDUS

- Reconnaissance de la pratique du covoiturage comme un mode de transport à part entière
- Plus de confort pour les pratiquants
- Incitation et privilège à un mode de transport moins carboné
- Incitation à la pratique d'un mode convivial

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

- Définir le nombre de places aménagées pour le covoiturage
- Définir l'emplacement de ces places de parking
- Choisir la signalétique des stationnements : panneaux, peinture au sol
- Communiquer sur la présence de ces nouveaux stationnements
- Evaluer la fréquentation des places de stationnement
- Intégrer le covoiturage au FMD
- Evaluer la part modale du covoiturage
- Calculer les émissions de CO2 évitées grâce à cette mesure

PILOTAGE

Porteur(s) : A définir

Partenaires : A définir

Échéance : Moyen terme

Difficulté : Moyenne

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de places dédiées au covoiturage à disposition des collaborateurs
Taux d'occupation de ces places

INDICATEURS D'IMPACT

Part modale du covoiturage sur l'année
Émissions de CO2 évitées

RÉDUIRE LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL ET LES TRAJETS PROFESSIONNELS



LES OBJECTIFS

La digitalisation du travail implique pour les collaborateurs l'apparition de nouvelles pratiques : télétravail, réunions à distance.

LES GAINS ATTENDUS

Des pratiques émergentes, télétravail, réunions à distance sont efficaces pour :

- réduire l'impact environnemental des transports.
- améliorer le bien-être des collaborateurs,
- réduire les distances parcourues,
- réduire le temps passé dans les transports et le stress induit,
- permettre de s'adonner à d'autres activités.

LES BONNES PRATIQUES

Ces nouvelles pratiques sont encadrées par la charte informatique et le règlement intérieur :

- Présenter les nouvelles règles aux collaborateurs pour inciter à leur usage
- Mettre à profit une charte informatique pour l'utilisation des outils informatiques
- Mettre à profit une charte pour le droit à la déconnexion peut être revue afin d'intégrer des critères pour décider ou non de la nécessité d'effectuer une réunion en « physique » : proximité géographique, bien-être des salariés. Les réunions à distance sont un gain de temps.

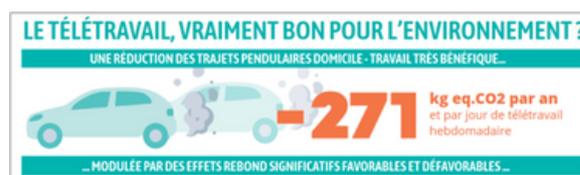
POINT DE VIGILANCE

La pratique du télétravail peut engendrer ce qu'on appelle un « effet rebond ». Les émissions de CO2 évitées vont être déportées vers diverses émissions liées à l'usage du domicile en tant que lieu de travail : chauffage, lumière, week-end rallongés plus éloignés



[L'infographie ADEME sur les avantages et inconvénients du télétravail pour l'environnement](#)

[Les 10 écogestes de l'ADEME pour réduire l'empreinte carbone du télétravail](#)



PILOTAGE

Porteur(s) : QET
Partenaires : A définir
Échéance : Moyen terme
Difficulté : Moyenne
Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de communications sur la nouvelle politique en matière de réunion clients à distance réalisées

INDICATEURS D'IMPACT

Évolution du nombre de déplacements professionnels d'une année à l'autre
Évolution des émissions de CO2 des déplacements professionnels

SENSIBILISER LES COLLABORATEURS AUX ENJEUX DE LEUR MOBILITÉ



LES OBJECTIFS

- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux de manière ludique et pédagogique
- Impliquer les collaborateurs dans la démarche
- Améliorer les pratiques
- Découvrir de nouvelles solutions de mobilité

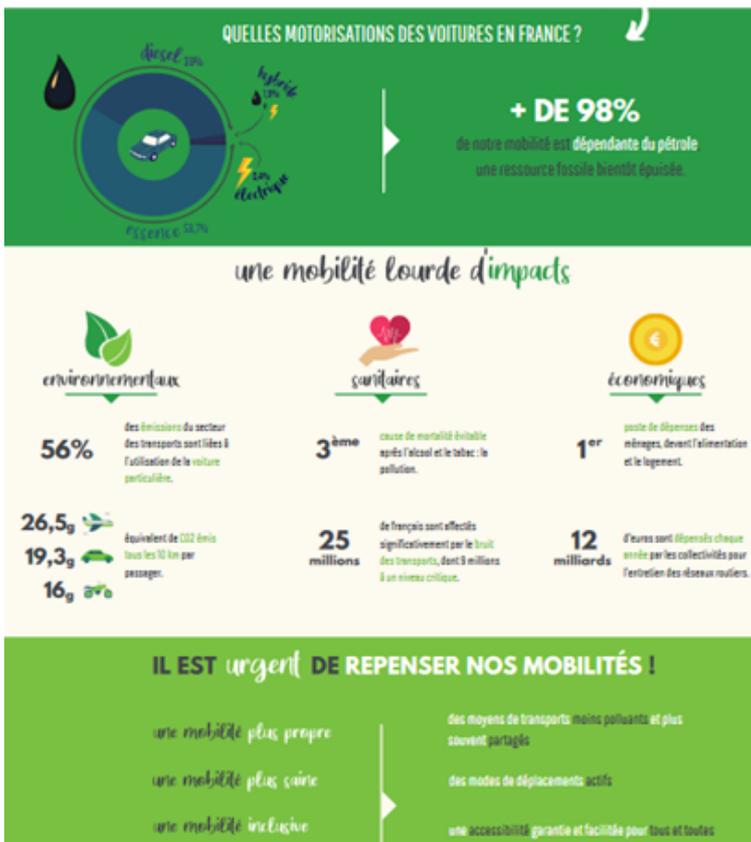
LES RESSOURCES

- Conférence de sensibilisation,
- Fresque de la mobilité,
- Charte/guide de la mobilité :

Il peut être distribué à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise sous forme de livret. Son objectif : sensibiliser aux impacts de chaque mode de transport en intégrant des éléments informatifs concernant :

- Les aides à l'achats/ financement de l'Etat.
- Les bonnes pratiques pour mixer les usages (voiture + métro par exemple), avec utilisation des parkings relais ou la pratique des modes actifs (équipements indispensable, code de bonne conduite)
- Les différentes infrastructures à proximité du site (stationnement, douches, casiers), différentes infrastructures de transports en commun à proximité des sites ainsi que les modalités d'usage des bornes de recharge électriques.

Illustration de sensibilisation aux enjeux



PILOTAGE

Porteur(s) : A définir
Partenaires : A définir
Échéance : Moyen terme
Difficulté : Facile
Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de documents et/ou événements créés

INDICATEURS D'IMPACT

Évolution des parts modales de tous les modes par rapport à l'année précédente
 Évolution des émissions de CO2 des déplacements

DIFFUSER UN KIT MOBILITÉ AUX COLLABORATEURS



Les équipes du **conseil mobipro** pourront vous fournir un kit mobilité lors de l'accompagnement dans votre démarche de Plan de Mobilité.

LES OBJECTIFS

Ce document de communication permettra à vos collaborateurs de connaître toutes les solutions de mobilité leur permettant de rejoindre votre entreprise (transports en commun, vélos en libre-service, parking relais, etc). Ce document renverra également les collaborateurs vers les fiches horaires, les abonnements disponibles en un clic. C'est un bon moyen de faciliter le changement de pratiques vers des modes de transports alternatifs à la voiture.

Vous pourrez diffuser le kit mobilité personnalisé à votre entreprise de différentes façons :

- Par email
- Dans un kit de bienvenue pour les nouveaux arrivants
- En le mettant à disposition sur votre intranet

PILOTAGE

Porteur(s) : DRH/CSE

Partenaires : A définir

Échéance : Moyen terme (courant 2023)

Difficulté : Facile

Coût financier : 0

MOYENS HUMAINS

● < à 5 jours

● 5 à 15 jours

● Plus de 15 jours

● variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de téléchargements dans l'intranet

Nombre d'envoi du kit mobilité

INDICATEURS D'IMPACT

Évolution de la part modale des modes actifs par rapport à l'année précédente

Évolution du covoiturage

VOS OUTILS DE MOBILITÉ

lepilote
Le site **lepilote** toutes les informations sur la mobilité sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence : horaires, itinéraires, informations trafic, tarifs...

L'application pour smartphone **La Métropole Mobilité** carte interactive - horaires, temps réel, disponibilité des vélos, places de parking relais, itinéraires, rechargement de carte... Toute la mobilité du territoire sur votre smartphone.

P+R
Parkings relais : ils sont accessibles gratuitement pour tout titulaire d'un abonnement Métropole qui effectue un trajet aller-retour à partir de ce parking.

la carte
La carte vous donne accès, avec ou sans abonnement, à tous les moyens de transports en commun sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

QUELQUES CHIFFRES SUR NOS MOBILITÉS

80% des voitures ne transportent qu'une seule personne

6000 € dépensés en moyenne par un ménage pour une voiture individuelle chaque année.

2 tonnes de CO2 émis chaque année par Français par les déplacements domicile-travail.

2070 € Economie chaque année avec 1 jour sur deux de covoiturage pour 20 km de trajet en moyenne

700 kg Percourir 50km en vélo chaque jour plutôt qu'en voiture, c'est 700 kg de CO2 par an en moins

85% réduire le trafic automobile de 4% permettrait de rendre la circulation fluide!

le conseil mobipro

La Métropole Mobilité une marque de

VENIR SUR LE SITE DEPUIS...

À MOINS DE 5 MINUTES À PIED...

Aix-en-Provence Environ 15min

Marseille Nord Environ 20 min

Aillauch Environ 15min

Marseille Sud Environ 20 min

Aubagne Environ 15 min

Toutes les informations sur le site **lepilote** ou l'application **La Métropole Mobilité**

Arrêt Vieux Port Ballard 500 m | 5 min

Arrêt Estrangin 300 m | 3 min

Arrêt Estrangin Puget

Toutes les informations sur le site **lepilote** ou l'application **La Métropole Mobilité**

METTRE EN PLACE LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE



LES OBJECTIFS

- Inciter à d'autres pratiques que les transports en commun
- Soutenir vos collaborateurs pour leurs déplacements domicile-travail.

LES BONNES PRATIQUES

- Les employeurs sont dans l'obligation de rembourser à minima 50% l'abonnement des transports en commun.
- Le FMD peut aller jusqu'à 800 euros par an et par salarié en étant exonéré d'impôt et de cotisations sociales notamment lorsqu'il est cumulé avec un abonnement de transport en commun. Si un employeur donne plus de 800 euros, la somme complémentaire est soumise à cotisation et impôts.
- Pour le secteur public, le FMD peut aller jusqu'à 300 euros par an et par agent.
- Les modalités (montant et critères d'attributions de la prise en charge des frais) sont déterminées par accord d'entreprise ou inter-entreprises ou, à défaut, par accord de branche. L'employeur peut décider lui-même de son montant et des justificatifs souhaités pour attribuer cet avantage.

QUELS MODES DE TRANSPORTS SONT ÉLIGIBLES ?

Tous les employeurs privés peuvent contribuer aux frais de déplacement domicile-travail des modes suivants : le covoiturage, l'autopartage, le vélo et le VAE, les transports en commun (hors abonnement), les engins de déplacement personnels en location ou en libre service et les engins de déplacement personnel motorisés des particuliers (trottinettes, etc)

Dans le secteur public, cela concerne les engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes, etc.), les cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques. Enfin, les services d'auto-partage avec des véhicules à faibles émissions sont également concernés.

CADRE JURIDIQUE

Le Forfait Mobilités Durables est une mesure phare de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 : l'article 82 de la loi LOM permet la mise en place de ce dispositif dont le principal objectif est la prise en charge des frais des déplacements domicile-travail.

PILOTAGE

Porteur(s) : DRH/CSE

Partenaires : A définir

Échéance : Moyen terme

Difficulté : Moyenne

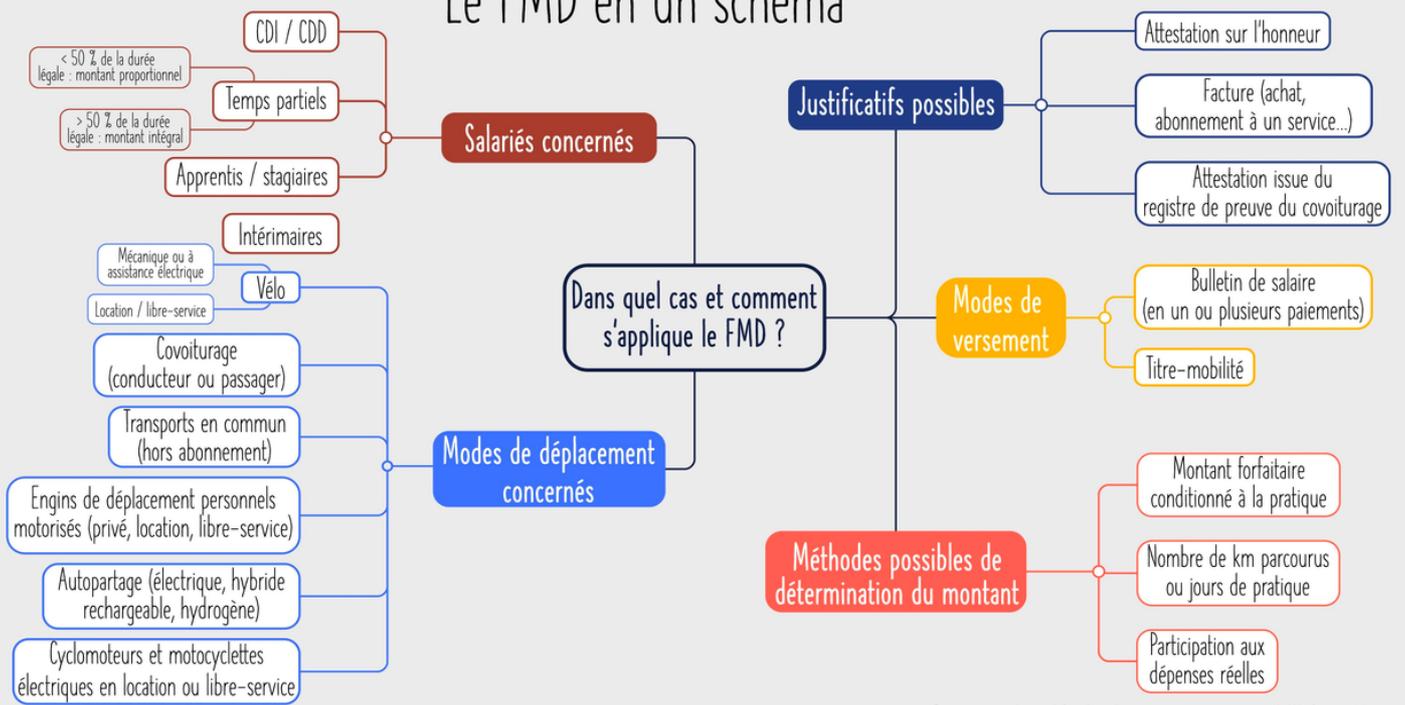
Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Pus de 15 jours
- variable



Le FMD en un schéma



Source : Académie des experts en mobilités actives

INDICATEURS D'AVANCÉE

- Nombre de personnes bénéficiant du FMD
- Montant des indemnités versées par an

INDICATEURS D'IMPACT

- Évolution de la part modale des modes actifs par rapport à l'année précédente
- Évolution du covoiturage

Des doutes ? Des questions ? **Besoin d'aide ?**

**Contactez le service mobipro
de la Métropole Aix-Marseille-Provence**



 mobipro.ampmetropole.fr

 04 84 89 09 89

 mobipro@ampmetropole.fr